

CPNEF

sport

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Assistant Professeur d'Arts Martiaux

N° **CQP APAM EC/11/00016/00**

CFAM



**La Confédération Française des Arts Martiaux,
organisme délégataire pour la mise en œuvre de la certification,**

vu l'article L 212-1 et l'annexe II-I de l'article A 212-1 du code du sport,
vu l'arrêté du 1er juillet 2008 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant les CQP
vu la délibération de la CPNEF sport du 29 avril 2009 portant création du CQP d'Assistant Professeur d'Arts Martiaux,
vu les pièces présentées et déclarées sincères et véridiques par l'intéressé(e),

vu la décision délibérative du jury réuni le

8 juillet 2011

Paris

**délivre, au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport,
le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'A.P.A.M, mention arts énergétiques chinois**

JORET Fabienne

né(e) le

11/05/1962

Fait à Paris, le

18 juillet 2011

Pour la C. F. Arts Martiaux,

Le titulaire

Pour la CPNEF sport,

le Président

Florence LAMOULIE